

Remplacer l'exonération fiscale par un crédit d'impôt

Alors que l'Europe a condamné la Belgique pour l'exonération fiscale qu'elle accorde sur les comptes d'épargne, le Réseau Financement Alternatif plaide pour transformer cet avantage en crédit d'impôt. Ce procédé a le double avantage d'une part, de favoriser toute personne indépendamment de son revenu et, d'autre part, de réduire les fraudes.

Le 6 juin, la Cour de justice européenne a condamné la Belgique et son régime fiscal sur les livrets d'épargne en arguant que l'avantage était discriminatoire puisqu'il s'applique uniquement aux comptes d'épargne ouverts dans les banques belges et non à toutes banques présentes sur son territoire. La Belgique devra donc bientôt mettre fin à cet avantage ou décider de l'ouvrir à l'ensemble des comptes d'épargne.

Le RFA plaide pour la prise en considération de trois principes:

1. Un incitant équitable qui favorise l'épargne de tous.

Actuellement, plus un citoyen a des revenus importants, plus il est favorisé par le mécanisme d'exonération. En effet, notre système permet, dans certaines limites, d'échapper à l'impôt sur les revenus de l'épargne. Sans le mécanisme d'exonération, les revenus de l'épargne seraient ajoutés à l'ensemble des revenus et taxés au taux marginal (le taux applicable à la tranche supérieure de ses revenus). En d'autres mots, aujourd'hui, plus un citoyen a de revenus, plus son avantage fiscal est conséquent.

Le RFA plaide pour que l'avantage « poche » soit identique pour tous les contribuables. L'épargne gagnerait à être encouragée en particulier dans les familles à faibles revenus, pour contrer le recours systématique au crédit et l'augmentation du surendettement.

2. Un incitant transparent et qui empêche la fraude.

Actuellement, en l'absence de centralisation des données, le système permet la fraude qui consiste à scinder son épargne dans plusieurs banques pour bénéficier plusieurs fois de l'exonération.

Le RFA plaide pour un système incitatif qui empêche toute fraude.

3. Un incitant qui soutienne l'économie réelle.

Actuellement, aucune condition n'est imposée quant à l'utilisation de l'épargne dont la récolte a été favorisée par l'exonération fiscale.

Le RFA plaide pour le réinvestissement de cet épargne dans l'économie réelle et durable, et non à des fins spéculatives.

Le RFA formule une proposition : le crédit d'impôt

Le RFA plaide pour le remplacement de l'avantage fiscal par un crédit d'impôt avec bonification. Il s'agit d'une réduction d'impôts sur le revenu pouvant donner lieu à un remboursement. Mais, pour les personnes non-imposables, ce crédit d'impôt serait accompagné d'une bonification d'un montant équivalent. Ainsi, tous les citoyens recevraient un avantage « poche » identique quels que soient ses revenus. En outre, ce crédit octroyé en fonction de la déclaration fiscale éviterait toute forme de fraude.

Le crédit d'impôt devrait être conditionné au fait que la banque qui récolte cette épargne justifie qu'elle utilise celle-ci pour le financement de l'économie réelle et durable, et non à des fins spéculatives.

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65
Amandine Clout:
amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62